

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Gilbert Catelain, Robert Iselin, Jacques Pagan, Claude Marcet, Pierre Schifferli, André Reymond, Jacques Baud, Caroline Bartl, Yvan Galeotto, Georges Letellier

Date de dépôt: 21 janvier 2005

Messagerie

Proposition de motion pour un budget 2006 conforme à la loi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le projet de budget 2005 présenté par le Conseil d'Etat comprenait des subventions non justifiées par la mention de la base légale sur laquelle se fonde leur versement ;
- que ces subventions sans base légale au budget 2005 sont évaluées à un total de 8 à 12 millions de francs ;
- que le Grand Conseil ne saurait voter un budget approuvant des dépenses dépourvues de base légale,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un projet de budget 2006 comprenant l'indication des bases légales à l'appui de toutes les subventions qu'il contient ;
- à retirer du projet de budget 2006 toute subvention qui ne serait pas justifiée par une loi en vigueur au moment de la présentation du budget.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les raisons qui militent en faveur de l'envoi de la présente motion au Conseil d'Etat ressortent de manière suffisamment claire et complète des considérants, de sorte que les motionnaires se borneront à vous prier de bien vouloir lui réserver un accueil favorable.